

E 2001 (D) 2/138

*Le Ministre de Suisse à Berlin, H. Frölicher,  
au Chef du Département politique, G. Motta*

L IV 1/3 – F/AZ

Berlin, 27. März 1939

Herr von Weizsäcker, den ich heute wegen Liechtenstein aufsuchte, wies, als wir auf die deutsch-schweizerischen Beziehungen zu sprechen kamen, darauf hin, dass in Schweizerzeitungen zu lesen war, es hätten keine offiziellen Besprechungen zwischen der Schweiz einerseits und Frankreich und England andererseits wegen einer militärischen Hilfe dieser Mächte im Falle einer Neutralitätsverletzung durch Deutschland stattgefunden. Daraus müsse man nach Ansicht



des Unterstaatssekretärs schliessen, dass offiziöse Besprechungen geführt worden seien. Dies sei nach deutscher Auffassung für ein neutrales Land nicht unbedenklich. Ich antwortete, dass mir über offiziöse Besprechungen nichts bekannt sei. Sicher sei aber, dass die Schweiz an diesen Abmachungen sich nicht beteiligt habe. Die Schweiz werde sich im Falle einer Neutralitätsverletzung, von welcher Seite sie auch komme, mit allen Mitteln wehren, gleichgültig, ob man ihr von dritter Seite helfe oder nicht. Der schweizerische Standpunkt gegenüber solchen Hilfsversprechungen sei ferner der, dass auch im Falle eines Angriffs auf unser Gebiet die Hilfe von dritter Seite nicht automatisch sondern nur auf unser Begehren gewährt werden dürfe<sup>1</sup>.

Herr von Weizsäcker antwortete, dass Deutschland und Italien davon Umgang genommen hätten, ähnliche Versprechungen über eine militärische Hilfe abzugeben, da dies der neutralen Schweiz ja nur Ungelegenheiten bereitet hätte<sup>2</sup>. Er bat mich, ihm gelegentlich mitzuteilen, welches die Sachlage sei und welchen Standpunkt die schweizerische Regierung bezüglich dieser Hilfsversprechungen Englands und Frankreichs einnehme.

ANNEXE

E 2001 (D) 2/138

*Le Chef du Département politique, G. Motta,  
au Ministre de Suisse à Berlin, H. Frölicher*

*Copie*

*L*

B.51.20.1.– RU

Berne, 28 mars 1939

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 27 mars concernant la conversation que vous avez eue avec M. de Weizsäcker au sujet des publications récemment faites par la presse franco-britannique touchant l'aide que ces deux pays donneraient à la Suisse au cas où sa neutralité serait violée. Nous en avons pris connaissance avec un vif intérêt et nous vous remercions de la façon dont vous avez répondu à votre interlocuteur à ce propos.

Non seulement cette affaire n'a fait l'objet d'aucune conversation diplomatique entre la Suisse et la France et la Grande-Bretagne, ni officiellement ni à titre officieux, mais nous ne sommes pas encore exactement renseignés sur ce qui a été réellement convenu entre les Gouvernements français et anglais à ce sujet. Nous croyons savoir que le Gouvernement des Pays-Bas, qui pas plus que nous n'a été abordé avant la décision qui semble avoir été prise, n'est pas plus avancé que nous à cet égard. Il nous est difficile, dans ces conditions, de vous donner des instructions précises concernant une nouvelle conversation avec M. de Weizsäcker, à qui vous avez déjà dit, pensons-nous, tout ce qui était commandé par les circonstances: La Suisse n'a sollicité aucune aide et aucun appui, mais il va sans dire qu'au cas où elle se trouverait attaquée par l'un de ses voisins, elle croit pouvoir compter sur l'aide de ses autres voisins pour combattre les armées de l'Etat qui l'aurait attaquée. Le fait que la France se serait assuré, pour une semblable éventualité, le concours de son alliée la Grande-Bretagne ne saurait nous déplaire, mais il s'agit d'arrangements – inter alios acta – auxquels nous n'avons aucune part, même indirecte.

1. Cf. N° 65.

2. Cf. N° 67.

28 MARS 1939

131

Nous sommes reconnaissants à M. de Weizsäcker de vous avoir déclaré que la Suisse pouvait compter sur l'aide de l'Allemagne et de l'Italie au cas où elle serait attaquée par la France, mais que des déclarations à ce sujet avaient été évitées pour ne pas nous mettre dans une situation embarrassante. Nous apprécions à la fois la promesse et la discrétion dont il est fait preuve du côté allemand et italien au sujet d'une question dont nous avons toujours admis que la solution allait de soi<sup>3</sup>.

---

3. *Le 30 mars, Frölicher donne connaissance à von Weizsäcker de la réponse de Motta. Le lendemain, le Ministre de Suisse adresse une lettre au Chef du DPF pour l'informer de cet entretien et précise: Herr von Weizsäcker nahm mit Genugtuung von dieser Nachricht Kenntnis und fügte bei, dass er auch dem Aussenminister davon Mitteilung machen werde. Une annotation de la main de Motta indique: Communiqué au C. féd. en séance, 3.4.39 (E 2001 (D) 2/138).*